



Comité de pilotage de Geotrek

Compte rendu de la réunion du 24 mai 2018

Participants

Anne Monteils – Makina Corpus
Gaël Utard – Makina Corpus
Justine Jacquot – Assemblée du Pays Tarentaise Savoie
Amadine Sahl – PN Cévennes
Pierrick Navizet – PN Écrins
Camille Monchicourt - PN Écrins
Damien Frazzoni - PN Calanques
Christophe Chillet – PN Vanoise
Mathieu Vincent – CD04
Cindy Jeanblanc – Makina Corpus

Absents excusés

Clara Lévêque – OpenIG
Samuel Priou - PN Mercantour
Kisito Cendrier – PN Cévennes
Gilles Chappaz – PN Calanques
Gabriel Hirlemann – PNR Vosges du Nord

Ordre du jour :

- Marque, licence, gouvernance

Pour rappel

Fonctionnement du COPIL

Le COPIL doit être ouvert en nombre de participants selon les sujets et volonté des différentes structures utilisatrices. Il faudra vérifier, à l'usage, que l'on ne soit pas trop nombreux.

Il est décidé de réunir le COPIL 2 fois par an minimum et de programmer des réunions spécifiques lorsque des sujets sont à valider.

Les réunions seront organisées prioritairement en téléconférence et parfois en réunions physiques à l'occasion des Rencontres des utilisateurs, par exemple.

D'une réunion à l'autre il faudra fixer la date du COPIL suivant et les sujets prioritaires à traiter.

Animateur du COPIL

Camille Monchicourt, PN des Écrins

Secrétariat du COPIL

Anne Monteils, Makina Corpus, volontaire pour cette réunion.

Préambule

Préambule : Makina Corpus a souhaité avancer sur le sujet « marque, licence et gouvernance » comme évoqué lors du COPIL d'octobre 2017 et a sollicité la société Inno3 <https://inno3.fr/> à ce sujet.

Inno3 est une société de référence dans l'accompagnement / conseil juridique de projets open source, que Makina Corpus a rencontré plusieurs fois dans le cadre de salons, de conférences etc.

Inno3 a ensuite fait une proposition que Makina Corpus a adressé aux membres du COPIL (document « « Geotrek-valo-structure_V1.pdf » »)

Ce COPIL concerne donc un échange autour de cette proposition.

1. Échange autour de la proposition « Marque, licence, gouvernance »

Le COPIL s'accorde sur le fait que la société Inno3 fait référence sur les questions d'Open Source et se-rait pertinente sur le sujet.

Retours du PN Écrins (PNE) :

C'est une première proposition, cela permet de faire réagir les membres du COPIL, c'est donc une démarche intéressante.

Dans la proposition il y a des points intéressants, mais le contexte laisse à penser qu'il n'y pas de gouvernance, ni aucune organisation, ce qui n'est pas le cas. Cette partie contexte nécessiterait un complément, un échange avec les membres du COPIL et des utilisateurs .

Le profil de l'entreprise Inno3 est un atout. Les experts semblent très qualifiés sur les licences open source.

Par contre, le PNE se posent des questions sur leur expérience sur le droit des marques : il faudra voir si la société a des références avérées sur le sujet → des compétences plus juristes, de type avocat spécialisé.

Si on se place du point de vue des acheteurs publics qui sont soumis au code des marché public → pour le coup il y a un vrai sujet, sur la question de la marque et la gouvernance qui rejaillira. Il y a des choses à étudier du point de vue juridique, commerciaux.

Beaucoup de domaines sur lesquels B. Jean risque de ne pas avoir de compétences.

> *Remarque de Makina Corpus :*

> *Le deuxième expert sénior du cabinet Inno3 (Camille Moulin) a travaillé avec de nombreuses collectivités.*

→ *Vérifier que le cabinet Inno3 possède ces compétences.*

Sur la proposition : si on entre dans le détail : il semble au PNE qu'il y a déjà dans l'axe 2 un parti pris fort sur une des hypothèses de gestion de la gouvernance : celui de la création d'une structure. Alors que cette proposition mérite un débat, en effet cela n'est pas la seule hypothèse valable.

Cette hypothèse pose la question pour les acheteurs publics → participation ou part ou adhésion en même temps qu'une entreprise privée : cela peut poser des problèmes de gestion et entraîner des vérifications auprès de la cours de comptes.

Il y a des limites aux acheteurs publics / acheteurs publics / société privés.

> *Remarque de Makina Corpus :*

> *Nous avons peut-être orienté notre présentation. Il est important que d'autres membres du COPIL soient contactés par le cabinet Inno3 pour ajuster la proposition de celui-ci.*

Tout est intéressant mais la proposition faite par le PNE : d'une marque collective semble une solution simple et fonctionnelle. Une société privée pourrait ensuite l'utiliser.

→ cela peut aussi être un scénario à étudier

Makina Corpus re précise qu'elle ne partage pas cet avis, en effet, Makina Corpus pense que la marque collective n'est pas meilleure solution. L'INPI proposait plutôt d'orienter vers une une marque simple.

Il est important de retenir, que si le sujet marque / gouvernance est externalisée : il ne faut pas occulter ces propositions.

Il y a également plusieurs sujets comme les licences, la gouvernance qui amèneront peut-être des changements sur les propositions au sujet de la marque.

Pistes étudiées par Makina Corpus pour obtenir des fonds :

- APIE (Agence du patrimoine immatériel de l'État) - <https://www.economie.gouv.fr/apie>
- Caisse des Dépôts et consignations (CDC) - <https://www.caissedesdepots.fr/>
- La Fabrique des mobilités <http://lafabriquedesmobilites.fr/> qui est une nouvelle structure. Cette proposition émane de B.Jean

Le Parc des Écrins précise qu'ils sont en discussion avec l'APIE ; mais pour que l'APIE puisse intervenir, il faut une saisine qui émane d'un ministère qui traite un sujet concernant des opérateurs de l'état Qui serait alors le maître d'ouvrage ? APIE, Makina, Structure publique... ?

Le PNE propose de reprendre contact avec eux afin de discuter des possibilités de se faire accompagner par une structure externe comme Inno3.

La CDC propose différentes modalités de financement pour les structures publiques. Cependant le PNE ne pense pas qu'il soit pertinent de les solliciter.

Il faudrait que cela soit fait par Makina Corpus, il y aurait plus de possibilités de financement.

La Fabrique des mobilités (financée par l'ADEME) peut financer des études, des accompagnements.

B.Jean a un bon contact

Makina Corpus lui a demandé de les contacter afin de voir ce qui pourrait être proposé.

Autres hypothèses de travail discutées :

- Aides régionales possibles ?

En Occitanie par exemple. La Région Occitanie n'a pas d'action directe de soutien aux projets Open Source.

Makina a un très bon contact, et peut les solliciter pour savoir si cela serait possible.

La Région Pays de la Loire pourrait également être une piste possible.

Makina Corpus se propose de se rapprocher du conseil régional.

2. Autres sujets

2.1 Calendrier / Feuille de route Geotrek en 2017

Au-delà de l'article publiée après les rencontres (<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/rencontres-geotrek-numerique-service-valorisation-territoires>), la synthèse des rencontres Geotrek 2017 a été amorcée par Camille Monchicourt (<http://geotrek.ecrins-parcnational.fr/rencontres/2017/synthese/>) mais non terminée. Reste à ajouter toutes les vidéos et les présentations, indiquer les décisions et les suites à donner.

Peu de groupe de travail ont avancé depuis les Rencontres Geotrek en 2017.

Le GT Gestion s'est réuni une fois sous l'impulsion du CD66 pour lister les souhaits d'évolution (<http://geotrek.ecrins-parcnational.fr/ressources/gt/05-geotrek-admin-gestion/>)

Le PNE a travaillé sur une convention avec l'AFB en vue du financement de la prestation Maintenance. En attente de retours de l'AFB pour pouvoir lancer la consultation.

Les autres groupes de travail ne se sont pas réunis.

2.2 Rencontres Geotrek 2018 :

Malgré les intentions lors des Rencontres 2017, aucune structure n'a proposé de prendre en charge les rencontres en 2018. Le COPIL n'a pas non plus fait d'appel en ce sens.

Le CD04 s'est néanmoins proposé pour accueillir des rencontres Geotrek en 2019 (sous réserve de validation).

Le CD04 propose aussi d'adosser les rencontres Geotrek à un autre événement comme le Salon de la randonnée à Lyon pour simplifier l'organisation et l'intendance et regrouper les déplacements. L'orientation des rencontres Geotrek sur la présentation découverte de Geotrek ou plutôt pour avancer sur les projets et groupes de travail de la communauté est ré-évoquée.

Le PNE mentionne aussi que malgré la dynamique de la communauté et les nouveaux utilisateurs, il y a peu de nouveaux sujets à présenter.

La question de reporter les prochaines rencontres au printemps 2019 est évoquée.

Elle sera soumise prochainement par email par le PNE au COPIL pour avis et proposition de sujets.

3. Suite à donner sujet « Marque, licence, gouvernance »

- Makina Corpus voit :

- avec Benjamin Jean s'il peut dialoguer avec le PNE, ce qui amènera un 2nd jet de proposition
- avec CDC pour la faisabilité de financement
- via B.Jean voit avec la Fabrique des mobilités
- avec les Régions Occitanie et Pays de la Loire

- PNE voit :

- avec l'APIE pour savoir s'ils peuvent financer une étude externe
- pour appui juridique vis à vis de l'AFB

4. PNE et APIE

Suite au COPIL, le PNE a directement contacté l'APIE :

L'APIE confirme la renommée de Inno3 dans le domaine de l'expertise juridique des projets open source.

Comme déjà discuté, elle ne peut pas accompagner directement des structures comme les parcs nationaux, mais peut seulement être saisie par des opérateurs d'état de niveau national.

Elle évoque la possibilité d'être saisie par l'AFB → A confirmer.

Elle est toujours très intéressée par le sujet et propose son soutien et de participer au suivi.

Elle propose aussi d'aller plus loin, en réalisant tout ou partie de l'audit.

Elle doit nous confirmer rapidement ses possibilités d'intervention.

Elle ne peut pas financer ce type de prestation mais va se renseigner sur les financements possibles par appel à projets ou autre.

Rédacteur : Anne Monteils (Makina Corpus), Camille Monchicourt (Parc National des Écrins)

Diffusion : Membres du comité de pilotage, Google groups/mailling liste Geotrek et

<http://geotrek.fr/ressources.html>